



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Berne

#### Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux du ruisseau Fin sous Montoz à Sorvilier

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la commune municipale de Sorvilier soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Sorvilier

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune municipale de Sorvilier

Cours d'eau: Ruisseau du Fin sous Montoz (10117)

Localité: Aval du Vélez à Sorvilier

Coordonnées: 2 589 875 / 1 231 710

Projet: Piège à gravier 2023

Le projet prévoit la pose d'un nouveau piège à débris flottants se composant des aménagements suivants:

- 1 peigne à débris flottants avec des poteaux métalliques;
- Dépotoir en amont du peigne pour accueillir un volume de charriage;
- Ouvrage d'entonnement avec grille pour accélérer l'écoulement vers l'entrée de la canalisation;
- Stabilisation du lit et des berges.

Le principe d'aménagement est d'éviter l'obstruction de la grille et d'augmenter la capacité hydraulique à Q100 à l'entrée du collecteur du ruisseau. En même temps, il faut permettre un charriage de temps de retour de 5 à 10 ans à transiter si possible à travers le collecteur pour atteindre la Birse.

Dérogations faisant l'objet de la requête:

Les défrichements doivent obligatoirement être publiés dans la Feuille officielle. Le texte de la publication doit mentionner explicitement le terme « défrichement ». Il ne faut donc pas utiliser

uniquement le terme générique « autorisations du droit forestier », notamment lorsqu'une dérogation est également requise pour le non-respect de la distance par rapport à la forêt.

Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'art. 16 al. 1 et 2 LFo, art. 14 al. 1 et 2 OFo et art. 35 al. 1 à 3 OCFo

Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art. 12, 13 al. 3 et 17 OPN)

Les défrichements doivent obligatoirement être publiés dans la Feuille officielle. Le texte de la publication doit mentionner explicitement le terme « défrichement ». Il ne faut donc pas utiliser uniquement le terme générique « autorisations du droit forestier », notamment lorsqu'une dérogation est également requise pour le non-respect de la distance par rapport à la forêt.

Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'art. 16 al. 1 et 2 LFo, art. 14 al. 1 et 2 OFo et art. 35 al. 1 à 3 OCFo

Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)

Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)

Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)

Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)

Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)

Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)

Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Les dérogations selon l'article 24 LAT sont éventuellement demandées pour le permis d'aménagement des eaux (correspond au permis de construire), mais pas pour le plan d'aménagement des eaux (correspond au plan de quartier).

Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Les dérogations selon l'article 24 LAT sont éventuellement demandées pour le permis d'aménagement des eaux (correspond au permis de construire), mais pas pour le plan d'aménagement des eaux (correspond au plan de quartier).

Délai de publication et de recours: du mercredi 19 avril 2023 au mardi 23 mai 2023

Adresse de publication et de recours: Administration communale Sorvilier

Piquetage: le projet est piqué sur le terrain

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Numéro 15  
Mercredi 19 avril 2023

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorisées habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 6 avril 2023

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef  
Office des ponts et chaussées du canton de Berne



### Corcelles

#### Poste de police mobile

En date du 5 avril 2023, la Police cantonale était présente pour la première fois sur notre commune afin d'offrir un service de proximité aux citoyens de notre village avec leur poste de police mobile.

Cette prestation à la population propose divers services administratifs, notamment la possibilité de les rencontrer afin d'échanger avec les agents présents sur place.

Nous avons le plaisir de vous informer des prochaines dates de leur venue devant le bâtiment communal de 15h à 17h les mercredis:

- 3 mai 2023
- 31 mai 2023
- 28 juin 2023
- 26 juillet 2023
- 23 août 2023
- 20 septembre 2023

Corcelles, le 14 avril 2023

Le Conseil communal

**Retrouvez la feuille  
officielle d'avis du district  
de Moutier en version  
électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**



## Court

Administration municipale

### Modification des horaires d'ouverture des guichets

À partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, les guichets de l'administration municipale seront ouverts aux horaires suivants :

#### Lundi

10h30 - 12h

15h30 - 18h

#### Mardi

10h30 - 12h

15h30 - 17h

#### Mercredi

10h30 - 12h

#### Jeudi

10h30 - 12h

15h30 - 17h

#### Vendredi

10h30 - 12h

Changements par rapport à la situation actuelle :

- Les guichets seront fermés les mercredis après-midis au lieu des lundis après-midis ;
- Les lundis après-midis, les guichets seront ouverts de 15h30 à 18h ;
- Les mardis après-midis, les guichets ne seront plus ouverts jusqu'à 18h30 mais jusqu'à 17h.

Remarque importante: les personnes n'étant pas en mesure de se présenter durant les nouvelles heures d'ouverture pourront toujours solliciter un rendez-vous hors des nouveaux horaires.

Court, le 19 avril 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Poste cantonale

#### Poste de police mobile à Court

Au mois d'avril 2023, la Police cantonale a lancé un projet de poste de police mobile, visant à gagner en proximité avec la population. Ce projet s'étalera en principe sur une durée d'une année.

Le poste de police mobile sera présent devant le centre communal de Court (rue de la Valle 19), de 15h à 17h, aux dates suivantes :

- Mardi 2 mai 2023
- Mardi 30 mai 2023
- Mardi 27 juin 2023
- Mardi 25 juillet 2023
- Mardi 22 août 2023
- Mardi 19 septembre 2023

Le Conseil municipal remercie la Police cantonale pour le développement de cette nouvelle offre et invite la population courtisane à utiliser ce service de proximité.

Court, le 19 avril 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémînes

### Avis de construction

Requérant : Selman Osmani, Grand-Rue 80, 1627 Vaulruz

Propriétaire foncier : Leo & Dio Immobilien GmbH, Ismajl Plluzhina, Lerchenfeldstrasse 7, 4563 Gerlafingen

Emplacement : Parcelle N° 255, au lieu-dit « Grand-Rue 50b », commune de Crémînes

Projet 1 : « **Demande après-coup** » pour la pose d'une enseigne lumineuse sur la façade Sud-Ouest.

Projet 2 : Pose d'une enseigne lumineuse sur la façade Nord-Ouest.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Mixte - Centre C

Recensement architectural : Bâtiment digne de conservation, Objet C, Ensemble bâti A, Périmètre ISOS

Dérogation : Art. 9 LC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 13 avril 2023

Secrétariat communal

### Réfection du chemin Plain des traits

Des travaux de réfection du chemin blanc reliant Crémînes à Grandval auront lieu **du 17 au 28 avril 2023**.

Pendant la durée des travaux, ce chemin sera fermé à la circulation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Crémînes, le 19 avril 2023

Le Conseil communal

### Avis de construction

Requérants : Audrey et Jérôme Ganguin, Rue Albert Gobat 1, 2746 Crémînes

Auteur du projet : RP architecture Sàrl, Pedrocchi Julien, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement : parcelle N° 724, au lieu-dit « Les Planches 173 », commune de Crémînes

Projet : Agrandissement de la maison d'habitation sur son côté Ouest.

Installation de deux poêles à bois intérieur (1x sous-sol, 1x rez-de-chaussée) avec même canal de cheminée extérieur en toiture Sud-Ouest. Agrandissement de la place de parc en pavés filtrants, Sud-Est.

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : H (habitation)

Dérogations : art. 19 & 24 RAC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 19 avril 2023

Secrétariat communal



## Eschert

### Poste de police mobile

La police cantonale bernoise souhaite assurer la présence visible au sein de la population de la région et propose un poste de police mobile.

Sous la forme d'un bus aménagé en bureau d'accueil, l'équipe du véhicule se tiendra à disposition de la population en leur offrant diverses prestations administratives. Il sera aussi possible pour les citoyens de venir poser toutes leurs questions et d'obtenir des renseignements utiles.

Les policiers effectueront également des patrouilles à pied ou à vélo.

Le véhicule sera présent à la fréquence d'une fois par mois, de 15h à 17h, **la première fois était le jeudi 13.04.2023**. Il est stationné en face de la Maison communale (rue du Tilleul 1), devant la lanterne publique.

Les dates jusqu'en septembre sont les suivantes: 11.05.2023, 08.06.2023, 06.07.2023, 03.08.2023, 31.08.2023 et 28.09.2023.

Eschert, le 19 avril 2023

Le Conseil communal



## Grandval

### Réfection du chemin Plain des traits

Des travaux de réfection du chemin blanc reliant Grandval à Crémînes auront lieu **du 17 au 28 avril 2023**.

Pendant la durée des travaux, ce chemin sera fermé à la circulation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 13 avril 2023

Le Conseil municipal

### Fmeture du secrétariat

En raison d'un cours à l'extérieur, le secrétariat sera fermé mercredi 26 avril 2023.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 19 avril 2023

Le secrétariat municipal

### Poste de police mobile

La Police cantonale bernoise lance un projet de poste de police mobile afin de gagner en proximité avec la population.

Ce poste mobile sillonnera la région du Jura bernois. Durant les six prochains mois, ce bus multi-usages sera stationné deux heures par mois dans huit communes.

Les policiers effectueront également des patrouilles à pied ou à vélo.

Le véhicule sera présent pour la première fois à Grandval le mercredi 26 avril 2023 et sera stationné sur la place du bus scolaire.

Les dates jusqu'en septembre 2023 sont les suivantes :

- 26.04.2023
- 24.05.2023
- 21.06.2023
- 19.07.2023
- 16.08.2023
- 13.09.2023

Durant ces dates, nous prions les citoyens de ne pas stationner sur les places de parc de l'administration. Les jeunes fréquentant les cours de musique du mercredi après-midi devront être déposés sur la place de la déchetterie. Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 19 avril 2023

Le Conseil municipal

**Bourgeoisie de Grandval**

**Assemblée ordinaire**

Lundi 15 mai 2023 à 19h à la salle communale de Grandval

**Ordre du jour**

1. PV de la dernière assemblée
2. Comptes 2022
3. Prendre connaissance du décompte final de l'assainissement du pont de la Peute-Combe
4. Discuter et év. approuver un crédit de Fr. 30'000.- pour la rénovation du toit de la loge N° 106 à Raimeux
5. Approuver l'annulation du droit de superficie distinct et permanent de la parcelle N° 943
6. Discuter et adapter la rémunération des séances du conseil
7. Divers et imprévus

Grandval, le 14.04.2023

Conseil de bourgeoisie de Grandval



**Loveresse**

**Information communale**

**Société de Tir – Calendrier des jours de tir**

La Société de Tir avise le Conseil communal que des tirs à balles auront lieu les lundis et mardis dès le 4 avril et jusqu'au 10 octobre 2023 dans la zone de tir.

La route sera donc fermée à la circulation tous les mardis de 17h à 20h30 ainsi que les jours de tirs programmés.

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans la zone de tir.

La société de Tir citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'observation de la présente publication.

Loveresse, le 14 avril 2023

Conseil communal



**Moutier**

**Rue du Midi – Avis de travaux**

Le Service des eaux de la Municipalité de Moutier va procéder au remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable à la rue du Midi sur le tronçon allant du bâtiment N° 15 au bâtiment N° 27. **Ce tronçon sera fermé à la circulation et de ce fait l'accès aux propriétés sera inaccessible aux véhicules.** En revanche, les accès piétons seront assurés en tout temps.

Ces travaux débiteront en principe dès le **lundi 24 avril 2023** et dureront environ 7 semaines et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

**Nous invitons les usagers à circuler dans ce secteur avec prudence du fait que la circulation sera rétablie dans les deux sens à partir de la croisée Midi/Viaduc jusqu'au bâtiment N° 13 de la rue du Midi.**

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de bien vouloir prendre note des restrictions de circulation et de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et le Service des eaux vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 13 avril 2023

Services industriels - Eaux

**Avis de construction**

Requérant : Corvaglia Magali et Danilo, Chemin du Coteau 27, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3114, Chemin du Coteau 25

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage, places de parc, pompe à chaleur, terrasse couverte et réduit

Zone : H3

Dérogation : Art. 26 RCC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant : Titone Mireille, Chantemerle 41, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2230, Chantemerle 41

Projet : Remplacement des fenêtres/porte de l'annexe en façade Sud et Est

Zone : Plan de quartier « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant : Verrillo Chloé et Alessandro, Rue Neuve 3, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3363, Plein-Soleil

Projet : Constuction d'une maison familiale avec garage, places de parc, panneaux photovoltaïques et piscine

Zone : Plan de quartier « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérant : Matoshi Donika et Selver, Orgerie 2L, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 1433, Chemin du Levant 15

Projet : Démolition de la maison existante, excepté le sous-sol; reconstruction d'une maison avec escalier extérieur couvert, panneaux photovoltaïques, garage et places de parc

Zone : H2

Dérogation : Art. 58 RC

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

**Avis de construction**

Requérante : ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, Schild-Rust-Strasse 17, 2540 Grenchen.

Emplacement : parcelle N° 680, au lieu-dit : « Rue de la Paix 90 », commune de Moutier.

Projet : construction d'une unité de climatisation sous la toiture du bâtiment N° 90, partie D (Sud-Ouest de l'usine), modification de la toiture afin de permettre l'ajout d'une prise d'air ainsi qu'un rejet d'air vicié (non-polluant);

ajout d'une unité frigorifique sur la façade du bâtiment N° 90, partie D (Sud-Ouest de l'usine), façade côté Nord ;

construction d'un tubage d'aspiration de poussière entre le rez-de-chaussée et le deuxième étage sur la façade du bâtiment N° 90, partie C (Nord-Ouest de l'usine), façade côté Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 13 avril 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Avis de construction

Requérant : Loffredo Adriano, Rue de Chalière 72, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2374, Rue de Chalière 72

Projet : Remplacement de la barrière actuelle en bois par une barrière en treillis métallique de hauteur 1.50 mètre

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant : Rumo Claude, Champ-Faudin 29, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1504, Champ-Faudin 29

Projet : Aménagement de deux places de parc

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant : Service des travaux publics, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : sd ingénierie jura SA, Rue de l'Hôtel-de-Ville 12, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 472, au lieu-dit : « Quartier de la Verrerie 55 », commune de Moutier.

Projet : démolition des remises 55a et 55b, construction d'un dépôt non chauffé pour le Service des travaux publics, aménagement de deux places de stationnement et plantation d'arbres.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 avril 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Perrefitte

### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Perrefitte, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte HES, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelle N° 625, au lieu-dit : « Vers l'Ecole 34 a », Commune de Perrefitte.

Projet : démolition et reconstruction plus grande de l'annexe Nord (WC et vestiaires) avec toiture plate, aménagement des combles existantes en salle de bricolage, changement des escaliers bois par une exécution en béton, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit et pose de 5 Velux sur le pan Nord et pose d'une PAC extérieure en façade Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 avril 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Avis de construction

### Demande de permis de construire

Requérants : M<sup>me</sup> et M. Beuchat Véronique et Frauenknecht Alain, Rouges Champs 102, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Fivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée placée au nord du bâtiment Rouges Champs 102 sur parcelle N° 678.

Dimensions : selon plans déposés

Zone : HA2

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 19 mai 2023** au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 19 avril 2023

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Avis de construction

Requérant/e : Pascal Steiner, Les Navelles 5, 2748 Souboz

Emplacement : Parcelle N° 457, Les Navelles 14, 2748 Souboz

N° eBau : 2023-4377

Projet de construction : Pose de pavés filtrants sur la place de parc existante en groise

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 13 avril 2023

Secrétariat communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérante : Celtor SA, Ronde-Sagne 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 935, au lieu-dit : « Ronde-Sagne 1e », commune de Reconvilier.

Projet : agrandissement de l'atelier, non chauffé, à l'Ouest du bâtiment N° 1e, aménagement d'un pont-roulant et modification du terrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier « CELTOR ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 19 avril 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Patrouilleurs scolaires

Courant 2022, le Bureau de prévention des accidents (BPA) a alerté les écoles et les communes sur les risques que prennent les patrouilleurs scolaires pour sécuriser les traversées des routes sur les chemins des écoles et a exigé de ne plus recourir à des enfants mineurs pour cette prestation.

Fort de ce constat, la Municipalité a tout mis en œuvre pour trouver une solution afin de garantir un chemin sécurisé pour les écoliers.

Malheureusement, toutes les démarches entreprises à ce jour sont restées vaines. Par voie de conséquence, il a été renoncé à ce service et nous vous informons que les passages pour piétons de la Grand-Rue ne seront plus sécurisés par des patrouilleurs scolaires.

Nous regrettons sincèrement cette situation, mais restons néanmoins vigilants et optimistes pour trouver une solution, ne serait-ce que pour améliorer la signalétique.

Reconvilier, le 17 avril 2023

Sécurité publique



## Roches

### Mise au concours

En raison du départ prochain de la titulaire, la commune mixte de Roches met au concours le poste de

**Secrétaire communale et responsable de l'agence AVS**

**Taux d'occupation 40 % avec entrée en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2023 ou à convenir.**

Missions :

- Direction et conduite opérationnelle de l'administration
- Participation aux séances du Conseil communal et aux assemblées communales, rédaction des procès-verbaux et suivi des décisions
- Gestion du contrôle des habitants
- Gestion des permis de construire
- Gestion des votations et élections
- Gestion des diverses tâches administratives
- Gestion des tâches relatives à l'agence AVS

Profil/conditions :

- CFC d'employée de commerce avec quelques années d'expérience dans un domaine similaire
- Bonnes connaissances de l'outil informatique
- Sens élevé de l'organisation, grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de nombreuses tâches variées
- Excellente maîtrise de la langue française (connaissance de la langue allemande serait un atout)
- Grande facilité rédactionnelle
- Bonnes connaissances en assurances sociales
- Intérêt marqué pour le service à la collectivité, aisance dans le contact avec la population

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal **durant les heures d'ouverture**.

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser à la Commune mixte de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches, **jusqu'au 15 mai 2023**.

Roches, le 4 avril 2023  
Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction

Requérante: Energie Bois Pré Paroz SA.

Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 19, 3645 Gwatt.

Emplacement: parcelles N° 2, 134, 138, 139, 147, 826, 954 et 958, aux lieux-dits: « Rte de Bellelay, Milieu du Village et Les Vieux Chemins », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet: extension du réseau de distribution de chaleur à distance d'Energie Bois Pré Paroz SA (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: agricole, ZBP 4 « Ecole », Village Ancien, H2, zone mixte, routes cantonale et communales.

Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 avril 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Informations communales

#### Doyenne

MM. Maxime Boillat et Pierre Mosimann, conseillers municipaux, sont allés rendre visite à M<sup>me</sup> Marcelle Fell qui fêtait son 102<sup>e</sup> anniversaire le 6 avril 2023. A cette occasion, une attention lui a été remise.

#### Tarif de l'eau potable

A partir du 1<sup>er</sup> mai 2023, le prix du m<sup>3</sup> d'eau passera de Fr. 2.- à Fr. 2.40 selon la décision du Conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2023.

Le Fuet, le 19 avril 2023  
Conseil municipal



## Tavannes

### Mise au concours

#### Service Social Régional de Tavannes

Le Service social régional de Tavannes (SSRT) assure les prestations sociales pour 5 communes de la vallée de Tavannes.

Pour compléter son équipe, il met au concours un poste de

**Secrétaire-comptable**  
**Taux d'occupation de 50%**

Entrée en fonction dès le 1<sup>er</sup> juin 2023, à définir

**Missions: réaliser de façon autonome et sous délégation**

- des tâches de comptabilité du Service social régional de Tavannes, sous la conduite de la responsable administrative et en collaboration avec l'administrateur des finances de la commune
- les tâches de gestion des versements d'argent et de mouvements bancaires
- les tâches de saisie des pièces comptables
- les tâches spécifiques liées aux assurances sociales
- les tâches liées aux contentieux
- des tâches ponctuelles de réception et d'accueil du public
- le soutien aux assistant-e-s sociaux-sociales, en particulier pour la comptabilité liées aux personnes sous curatelle

#### Profil et exigences:

- Titulaire d'un diplôme ou d'un CFC de commerce
- Connaissance des principales assurances sociales
- Expérience d'une année de comptabilité générale
- Personnalité dynamique, entreprenante et exploratrice
- Avoir le goût des chiffres et de la rigueur
- A l'aise tant dans le travail collectif qu'autonome
- Supporte le stress lié aux échéances impératives des paiements
- Maîtrise de base des outils informatiques comptables et Excel
- Sensible aux questions sociales et à la détresse

#### Offres:

- Emploi dans un contexte exigeant et complexe
- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée
- Conditions salariales selon le barème cantonal

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal au Service social régional de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes ou par courriel à [info@ssrtav.ch](mailto:info@ssrtav.ch) jusqu'au 24 avril 2023.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à M<sup>me</sup> Sabrina Zingaro, responsable administrative du SSRT (032 482 65 70).

Les auditions auront lieu les 26 avril 2023 et 2 mai 2023 et les candidat-e-s seront convoqué-e-s par téléphone.

Tavannes, le 3 avril 2023

Conseil municipal, Tavannes

### Inauguration de cinq nouveaux circuits découverts pour explorer Tavannes et ses environs

La Municipalité de Tavannes vous invite à la cérémonie d'inauguration des cinq sentiers de randonnées pour explorer Tavannes et ses alentours qui aura lieu **le 29 avril à 11h sur la place de la gare**. La partie officielle sera suivie d'une verrée.

Ce sont plus de 26 km de sentiers de promenade désormais déclinés en cinq tours pédestres entre 3,4 km et 6,8 km qui sont proposés. Ils permettent à la population de Tavannes et au-delà de (re) découvrir le village et les différentes richesses qui la composent. Facile d'accès pour tous, ces circuits de promenade sont à vivre seul, en famille ou entre amis.

Des panneaux indicateurs sont mis en place tout au long des sentiers.

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses lors de cette inauguration ainsi que sur ces sentiers de promenade!

Tavannes, le 13 avril 2023

La commission Vie locale

### Nomination du nouveau secrétaire municipal

Le Conseil municipal de Tavannes a nommé M. Alexis Bourgeois au poste de secrétaire municipal. Au bénéfice d'une formation universitaire en relations internationales et étude européennes, M. Bourgeois est entré en fonction au 1<sup>er</sup> avril 2023. Il possède une riche expérience en fondation d'entreprise, administration, coordination et membre de direction. Il débutera la formation de cadre en administration communale dès janvier 2024. Les autorités et l'ensemble du personnel le félicitent pour cette nouvelle distinction et se réjouissent de travailler avec lui dans ce nouveau rôle.

Tavannes, le 17 avril 2023

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: M. Jesus Alvarez, Binzenweg 5, 4102 Binningen.

Auteur du projet: M. Zenel Zeneli, Rue H.-F. Sandoz 26, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'un accès à la terrasse, en remplacement de l'ancien, et pose d'un nouveau revêtement sur la terrasse du Pub Terminus, Rue H.-F. Sandoz 26 sis sur la parcelle N° 180 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet C digne de protection, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 19 avril 2023

Le chef des travaux publics

### Avis de construction

Dérogation: art. 24 LAT

Requérant: M. Alfred Allemann, Orange 7, 2710 Tavannes.

Projet: démolition du bâtiment Orange 7a et construction d'un couvert à voitures avec terrasse en toiture, comprenant la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, en annexe du bâtiment Orange 7 ainsi que l'installation de panneaux solaires en toiture, parcelle N° 2325 en zone agricole.

**Dimensions et genre de construction :** selon plans et dossier déposés.

**Protection des eaux :** évacuation des eaux pluviales par infiltration et pas de production d'eaux résiduaires.

**Dérogation requise :** à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 19 avril 2023

Le chef des travaux publics

entre 1978 et 2004, sont invités à venir se présenter à la séance de recrutement des sapeurs-pompiers La Birse qui aura lieu le

**Samedi 29 avril 2023 à 9 h**

dans les locaux du hangar des sapeurs-pompiers La Birse, Rue du Général-Voirol 2, 2710 Tavannes (Derrière l'Hôtel-de-Ville).

Tavannes, le 4 avril 2023

Commandant Patrick Buri

6. Rapport du président de la commission scolaire

7. Rapport du directeur de l'école secondaire

8. Divers

Malleray, le 30 mars 2023

Au nom de la Commission scolaire,  
Pierre Voisard, Président

## Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray

du mardi 16 mai 2023 à 20 h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée

### Ordre du jour

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 novembre 2022
4. Approbation des comptes 2022 du syndicat scolaire
5. Approbation d'une garantie de CHF 170'000.00 pour l'organisation du 100<sup>e</sup> de l'ESMA

## Divers

### Recrutement

#### Sapeurs-pompiers La Birse

Les citoyens et citoyennes des communes de Tavannes, Reconvilier, Saules et Loveresse, nés

**Retrouvez la feuille officielle  
d'avis du district de Moutier  
en version électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)



# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu - ma** 9h à 11h et 15h à 17h

**Mercredi** 15h à 17h

**Jeudi** 15h à 18h

**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### **Service social:**

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h

**Ma et Me** 14h à 16h

**Jeudi** 14h à 18h

### **Police administrative:**

**Lu - ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h

**Mercredi** 15h à 16h

**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet**

**Electricité. Eau 032 494 12 12**

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69